



**Direction générale de l'alimentation
Service de la gouvernance et de l'international dans
les domaines sanitaire et alimentaire
Sous-direction des affaires sanitaires européennes et
internationales**

**251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
0149554955**

Instruction technique

DGAL/SDASEI/2021-82

01/02/2021

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :

DGAL/SDASEI/2019-729 du 24/10/2019 : EXPADON 2 Mise en service du module de certification sanitaire à l'exportation du lait et des produits laitiers vers les pays tiers

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 2

Objet : Mise en oeuvre avec EXPADON 2 de la certification sanitaire à l'exportation en 2021

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DD(CS)PP SRAL SALIM

Résumé : La certification sanitaire pour l'exportation de lait et de produits laitiers à destination des pays tiers (hors Royaume-Uni) sera réalisable exclusivement sur EXPADON 2 à compter du 01 juillet 2021. Pour les autres catégories de marchandises, l'obligation de passer par EXPADON 2 interviendra avant le décommissionnement d'Exp@don.

Après une année de fonctionnement au sein de plusieurs départements, je vous informe que la certification sanitaire pour l'exportation de lait et de produits laitiers à destination des pays tiers se fera exclusivement par le canal d'Expadon 2 à compter du 1^{er} juillet 2021.

Tous les pays tiers sont concernés à l'exception du Chili, du Pérou, de l'Ukraine, de la Moldavie, de la Russie, et du Royaume-Uni pour lesquels la certification s'effectue avec TRACES, dans le cadre d'accord que l'Union européenne a établi avec ces pays.

Pour les autres catégories de marchandises, l'obligation de passer par Expadon 2 interviendra dès le décommissionnement de la téléprocédure historique [Exp@don](#).

S'agissant de la certification phytosanitaire, une expérimentation est en cours avec la plateforme TRACES NT, au terme de laquelle, si elle donne satisfaction, le calendrier de bascule sur TRACES NT et les modalités d'habilitation des SRAL seraient déterminés.

Afin d'assurer le meilleur accompagnement des services en matière de formation et d'assistance, le passage à Expadon 2 doit être planifié par département sur les cinq prochains mois.

Un calendrier en annexe établit cette répartition en fonction de l'activité de chaque département en matière de certification sanitaires des produits laitiers vers les pays tiers.

Sur la base de ce calendrier, je vous demande d'indiquer à l'équipe programme Expadon 2 via la boîte fonctionnelle moa.expadon2.dgal@agriculture.gouv.fr, avant le 1^{er} du mois qui vous concerne :

- la personne qui pourra agir en tant que point de contact dans votre structure ;
- la ou les personnes désignées comme administrateurs locaux et qui seront en capacité de gérer les habilitations des agents de votre service. Il est nécessaire de désigner un administrateur local titulaire et un administrateur local suppléant.

Pour les départements planifiés au mois de février, cette transmission doit être faite dès que possible.

La demande de certificats sanitaires par la plateforme Exp@don actuelle ou en papier / mél reste toujours possible :

- jusqu'au 1^{er} juillet 2021 pour les exportations de lait et produits laitiers à destination des pays tiers ;
- jusqu'au décommissionnement [d'Exp@don](#), pour les autres catégories.

Enfin, je vous signale que la mise en service d'Expadon 2 fera l'objet d'une campagne de communication et de formation tant auprès des services officiels qu'auprès des opérateurs et leurs interprofessions tout au long du 1^{er} semestre 2021.

Vous trouverez en annexe le calendrier des webinaires correspondants et les liens vers la documentation utilisateur. L'assistance utilisateurs est à contacter via les bal fonctionnelles suivantes assistance.expadon2@franceagrimer.fr et habilitations.expadon2@franceagrimer.fr.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'équipe Expadon 2 : moa.expadon2.dgal@agriculture.gouv.fr ou au 01.49.55.51.90.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me communiquer toute difficulté dans l'application de cette instruction.

Le directeur général adjoint de l'alimentation
Chef du service de la gouvernance
et de l'international
CVO
Loïc EVAIN

Classement réalisé sur la base de l'activité des départements sur Exp@don. Ne reflète pas l'activité complète des cellules export.

Date de déploiement	Code DSV	Département	Nombre demandes réalisées sur Exp@don (tous produits -2020)	Rang
Février	029	Finistère	8291	1
Février	017	Charente-Maritime	7680	2
Février	035	Ille-et-Vilaine	7630	3
Février	056	Morbihan	5763	4
Février	014	Calvados	5278	5
Février	044	Loire-Atlantique	5091	6
Février	053	Mayenne	4364	7
juin	085	Vendée	4316	8
Février	050	Manche	4055	9
Février	079	Deux-Sèvres	3218	10
Février	022	Côtes-d'Armor	2954	11
Juin	040	Landes	2752	12
Février	034	Hérault	2642	13
Février	049	Maine-et-Loire	2557	14
Février	012	Aveyron	2202	15
Février	002	Aisne	2091	16
Février	067	Bas-Rhin	1797	17
Février	088	Vosges	1663	18
Février	070	Haute-Saône	1195	19
En cours	094	Val-de-Marne	1175	20
En cours	061	Orne	1162	21
février	062	Pas-de-Calais	1118	22
février	071	Saône-et-Loire	1113	23
février	055	Meuse	1028	24
Juin	064	Pyrénées-Atlantiques	991	25
Mars	072	Sarthe	950	26
Mars	052	Haute-Marne	853	27
Mars	063	Puy-de-Dôme	837	28
Mars	057	Moselle	821	29
Mars	039	Jura	812	30
Mars	024	Dordogne	723	31
Mars	001	Ain	693	32
Mars	028	Eure-et-Loir	683	33
Mars	078	Yvelines	637	34
Mars	015	Cantal	580	35
En cours	041	Loir-et-Cher	568	36
Mars	089	Yonne	535	37
Mars	069	Rhône	511	38
Mars	003	Allier	494	39
Mars	018	Cher	474	40
Mars	086	Vienne	440	41
Mars	026	Drôme	419	42
Mars	031	Haute-Garonne	374	43
Mars	010	Aube	319	44
Mars	008	Ardennes	315	45
Mars	076	Seine-Maritime	292	46

Mars	021	Côte-d'Or	269	47
En cours	042	Loire	238	48
Avril	025	Doubs	226	49
Avril	059	Nord	223	50
Mai	065	Hautes-Pyrénées	215	51
Avril	023	Creuse	203	52
Avril	074	Haute-Savoie	198	53
Avril	087	Haute-Vienne	177	54
Avril	045	Loiret	168	55
Avril	046	Lot	162	56
Avril	081	Tarn	144	57
Avril	004	Alpes-de-Haute-Provence	134	58
Avril	030	Gard	117	59
Avril	068	Haut-Rhin	98	60
En cours	013	Bouches-du-Rhône	97	61
Avril	027	Eure	97	62
Avril	033	Gironde	93	63
Avril	048	Lozère	91	64
Avril	060	Oise	69	65
Avril	037	Indre-et-Loire	59	66
Avril	095	Val-d'Oise	48	67
Avril	016	Charente	45	68
Avril	009	Ariège	40	69
Avril	019	Corrèze	30	70
Avril	077	Seine-et-Marne	27	71
Mai	051	Marne	24	72
Mai	043	Haute-Loire	23	73
Mai	011	Aude	19	74
Mai	032	Gers	19	75
Mai	007	Ardèche	18	76
Mai	091	Essonne	12	77
Mai	058	Nièvre	9	78
Mai	036	Indre	7	79
Mai	006	Alpes-Maritimes	6	80
Mai	02B	Haute-Corse	6	81
Mai	038	Isère	6	82
Mai	093	Seine-Saint-Denis	5	83
Mai	084	Vaucluse	5	84
Mai	080	Somme	4	85
Mai	075	Paris	3	86
Mai	092	Hauts-de-Seine	2	87
Mai	082	Tarn-et-Garonne	2	88
Mai	047	Lot-et-Garonne	1	89
Mai	054	Meurthe-et-Moselle	1	90
Mai	066	Pyrénées-Orientales	1	91
Mai	005	Hautes-Alpes	nc	92
En cours	073	Savoie	nc	93
			97897	

Formations à l'outil téléprocédure Certificat sur Expadon 2

Présentation générale de l'outil :

- A eu lieu le vendredi 29 janvier 2021
- Accès à la demande au webinar : <https://app.livestorm.co/maa-4/presentation-expadon2>

Formation à l'outil :

- public Service déconcentré (instructeurs, signataires) :
 - vendredi 05 février 2021 – 14h00
 - Inscription et accès en différé au webinar : <https://app.livestorm.co/maa-4/formation-expadon2-services-deconcentres>
 -
- public Opérateurs (demandeurs) :
 - vendredi 05 février 2021 – 10h00
 - inscription et accès en différé au webinar : <https://app.livestorm.co/maa-4/formation-expadon2-operateurs>

Vous pouvez revoir ces webinaires à tout moment, en vous inscrivant à l'adresse indiquée pour chacun de ces webinaires.

De nouveaux webinaires seront organisés régulièrement pour former les utilisateurs aux nouvelles fonctionnalités de l'outil qui seront mis en production régulièrement en 2021. Le calendrier sera accessible sur le portail RESYTAL.

L'ensemble des supports et vidéos sont disponibles pour le portail RESYTAL

- Rubrique Espace documentaire > Documentation Applications > Expadon 2
- <https://alim.agriculture.gouv.fr/sial-portail/portail/espaceDocumentaire/rubrique/rubriqueConsult.xhtml>